

Ce formulaire s'adresse à tout candidat à l'exercice de la profession qui demande la délivrance d'un permis et l'inscription au Tableau de l'Ordre, qui a obtenu ou qui est en voie d'obtenir le diplôme d'études collégiales à la suite d'études complétées dans le programme de Techniques d'hygiène dentaire, dans l'un des neuf (9) cégeps énumérés à l'article 2.01 du Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels. **Ce formulaire ne s'adresse pas aux candidats qui se sont vus ou qui se verront reconnaître une équivalence du diplôme ou de la formation par le Comité d'admission.**

DEMANDE DE DÉLIVRANCE DE PERMIS

IDENTIFICATION

Mme M.

Nom		Prénom	
Langue maternelle		Langue seconde	
Adresse	Rue	Appartement	
Ville	Province/Pays	Code postal	
Téléphone (résidence)	Téléphone (cellulaire)	J J J	M M A A A A A
		Date de naissance	

Adresse électronique (obligatoire*)

*L'article 60 du *Code des professions* édicte que les membres d'un ordre professionnel fournissent une adresse de courrier électronique par laquelle l'Ordre communiquera avec eux. Assurez-vous que vous êtes la seule personne qui utilise cette adresse courriel, car l'Ordre pourrait vous transmettre des renseignements confidentiels par ce mode de communication.

TOUT CHANGEMENT DOIT ÊTRE SIGNIFIÉ À L'ORDRE DANS LES 30 JOURS

DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES – TECHNIQUES D'HYGIÈNE DENTAIRE

Nom de l'établissement d'enseignement

Année d'obtention

DOCUMENTS À TRANSMETTRE

NB : Le bulletin d'études collégiales dûment transmis tient lieu de diplôme aux fins de la délivrance du permis. Si l'Ordre reçoit le bulletin en bonne et due forme, vous n'avez pas à transmettre votre diplôme.

Diplôme de Techniques d'hygiène dentaire
 doit être l'original ou une copie certifiée conforme par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

OU Bulletin d'études collégiales
 doit être signé de la direction des études ou porter le sceau de l'établissement
 doit confirmer que l'étudiant a satisfait à toutes les exigences du programme et qu'il a droit au diplôme
 doit être acheminé à l'Ordre directement par l'établissement d'enseignement (remettre l'Annexe A dûment rempli au registraire du collège)

PREUVE DE CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANÇAISE

(À remplir seulement si votre diplôme d'études collégiales en Techniques d'hygiène dentaire ne provient pas d'un collègue francophone)

Conformément à la Charte de la langue française, un ordre professionnel ne peut délivrer de permis qu'à des personnes qui ont de la langue officielle une connaissance appropriée à l'exercice de leur profession. À moins de se trouver dans l'une des situations suivantes, vous devrez obtenir une attestation délivrée par l'Office québécois de la langue française (OQLF) :

- J'ai suivi, à temps plein, au moins 3 années d'enseignement secondaire ou post-secondaire en Français;
- J'ai réussi les examens de français langue maternelle de la 4^e ou de la 5^e année du secondaire;
- J'ai obtenu, au Québec, un diplôme d'études secondaires, après 1985-1986;
- Aucune de ces réponses (vous devrez obtenir une attestation délivrée par l'OQLF);

NB : Peu importe la situation qui s'applique, vous devez joindre à votre demande la pièce justificative appropriée.

DÉCLARATIONS OBLIGATOIRES (vous devez répondre à toutes les questions de cette section)

DÉCISIONS DISCIPLINAIRES

Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision disciplinaire d'un ordre professionnel au Québec ou d'un organisme professionnel (ou d'une autre autorité compétente) hors du Québec vous imposant une sanction?

Oui Non

INFRACTIONS CRIMINELLES

Avez-vous déjà fait l'objet d'un jugement d'un tribunal canadien ou étranger vous déclarant coupable d'une infraction criminelle?

Oui Non

INFRACTIONS PÉNALES

Avez-vous déjà fait l'objet d'une décision rendue au Québec vous déclarant coupable d'une infraction visée à l'article 188 du *Code des professions* ou d'une infraction à une disposition d'une loi du Québec ou d'une loi fédérale identifiée au *Code de déontologie*?

Usurpation d'un titre professionnel Oui Non

Pratique illégale d'une profession Oui Non

POURSUITE POUR UNE INFRACTION PUNISSABLE DE CINQ ANS D'EMPRISONNEMENT OU PLUS

Faites-vous l'objet d'une poursuite pour une infraction punissable de cinq ans d'emprisonnement ou plus?

Oui Non

DEMANDE D'INSCRIPTION AU TABLEAU DES MEMBRES

DOMICILE PROFESSIONNEL

Selon l'article 60 du *Code des professions*, votre domicile professionnel est le lieu où vous exercez principalement votre profession. Si vous n'avez pas de lieu d'exercice lors de votre inscription au Tableau de l'Ordre, vous devez élire votre domicile professionnel soit à votre lieu de résidence ou celui de votre travail principal.

Exercerez-vous la profession d'hygiéniste dentaire dès votre inscription au Tableau de l'Ordre?

- Oui, j'exercerai la profession d'hygiéniste dentaire dès mon inscription au Tableau de l'Ordre.
Donc, mon domicile professionnel sera mon lieu d'exercice principal indiqué **ci-après**.
- Non, je n'exercerai pas la profession d'hygiéniste dentaire dès mon inscription au Tableau de l'Ordre.
Donc, j'élis domicile professionnel à l'emplacement suivant :
- Résidence Lieu de mon travail principal : _____

(Si vous avez choisi votre travail principal. Veuillez inscrire le nom, l'adresse et le téléphone)

LIEUX D'EXERCICE DE LA PROFESSION (si vous avez répondu oui à la section précédente)

Conformément à l'article 60 du *Code des professions*, vous devez faire connaître au secrétaire de l'Ordre **tous** les lieux où vous exercez votre profession. Si vous connaissez déjà les lieux où vous exercerez votre profession, vous devez les inscrire ci-après. Sinon, **vous devez le faire dans un délai de trente (30) jours où vous commencerez à l'exercer**.

- LIEU D'EXERCICE PRINCIPAL (il ne peut y avoir qu'un seul lieu d'exercice principal)

Nom du lieu	<table border="1" style="font-size: small; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>J</td><td>J</td><td>M</td><td>M</td><td>A</td><td>A</td><td>A</td><td>A</td> </tr> </table> Date d'entrée en fonction	J	J	M	M	A	A	A	A
J	J	M	M	A	A	A	A		
Adresse	Rue	Unité/local							
Ville	Province/Pays	Code postal							
Téléphone (bureau)	Télécopieur	A- Statut B- Catégorie							

Légende

A) STATUT DU LIEU D'EXERCICE		B) CATÉGORIE		
TC = Temps complet	CM = Je suis en congé de maternité	01 – Santé dentaire publique	04 – Clinique de généralistes	07 – Travailleur autonome
TP = Temps partiel	MAL = Je suis en congé maladie	02 – Milieu hospitalier	05 – Enseignement	08 – Agence de placement
OC = Occasionnel		03 – Clinique de spécialistes	06 – Entreprise commerciale	09 – Autres (spécifier)

- AUTRE LIEU D'EXERCICE

Nom du lieu	<table border="1" style="font-size: small; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>J</td><td>J</td><td>M</td><td>M</td><td>A</td><td>A</td><td>A</td><td>A</td> </tr> </table> Date d'entrée en fonction	J	J	M	M	A	A	A	A
J	J	M	M	A	A	A	A		
Adresse	Rue	Unité/local							
Ville	Province/Pays	Code postal							
Téléphone (bureau)	Télécopieur	A- Statut B- Catégorie							

TOUT CHANGEMENT DOIT ÊTRE SIGNIFIÉ À L'ORDRE DANS LES 30 JOURS

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET CONSENTEMENT

En matière de protection des renseignements personnels, l'Ordre est assujéti aux dispositions du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26), du *Code civil du Québec*, de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) et de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (L.R.Q., c. P-39.1). Une liste nominative est une liste de noms, de numéros de téléphone, d'adresses géographiques de personnes physiques ou d'adresses technologiques. La politique de l'Ordre quant à ces listes est très restrictive.

CONSENTEMENT À ÊTRE SUR LA LISTE NOMINATIVE DE L'ORDRE

Je consens à recevoir par la poste, des échantillons, des offres de formation et des communications de nos partenaires commerciaux.

Je consens Je ne consens pas

CONSENTEMENT PRÉALABLE À L'ENVOI DE MESSAGES ÉLECTRONIQUES DE NATURE COMMERCIALE

Je consens à recevoir par des messages voie virtuelle offrant de participer à des congrès, des formations, ainsi que des communications commerciales.

Je consens Je ne consens pas

RÉPERTOIRE ÉLECTRONIQUE

Le répertoire électronique ne doit pas être confondu avec le moteur de recherche du Tableau des membres. Alors que le Tableau des membres est public, le répertoire électronique est accessible exclusivement aux hygiénistes dentaires. Il permet notamment aux membres de se retrouver entre eux.

Je désire faire partie du répertoire Je ne désire pas faire partie du répertoire

Dans l'affirmative, quels renseignements en plus de vos prénom et nom désirez-vous voir apparaître dans le répertoire électronique?

- | | | |
|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Adresse de résidence | <input type="checkbox"/> Courriel | <input type="checkbox"/> Adresse du lieu d'exercice principal |
| <input type="checkbox"/> Téléphone de résidence | <input type="checkbox"/> Cellulaire | <input type="checkbox"/> Téléphone du lieu d'exercice principal |

BÉNÉVOLAT

L'Ordre sollicite la participation d'hygiénistes dentaires pour diverses activités. Désirez-vous cette année être bénévole?

Oui Non

ATTESTATION DE VÉRACITÉ

J'atteste que tous les renseignements donnés sur ce formulaire sont exacts. J'ai pris connaissance de l'information comprise au présent formulaire et, l'ayant dûment rempli, je certifie que les renseignements qu'il contient à mon sujet sont vrais, exacts et complets.

Signature du déclarant

Date

AUTORISATION DE PAIEMENT

DÉLIVRANCE DU PERMIS

• Frais de délivrance du permis	165,00 \$
• TPS applicable sur les frais de délivrance du permis	8,25 \$
• TVQ applicable sur les frais de délivrance du permis	16,46 \$
	189,71 \$

INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE

• Cotisation à l'OHDQ 2020-2021 (cotisation réduite de 50 % pour les nouveaux diplômés)	188,27 \$
• TPS applicable sur la cotisation à l'OHDQ	9,41 \$
• TVQ applicable sur la cotisation à l'OHDQ	18,78 \$
• Assurance responsabilité professionnelle	7,31 \$
• Contribution au financement de l'Office des professions du Québec	29,00 \$
	252,77 \$

MONTANT TOTAL DES FRAIS À PAYER

Délivrance du permis	189,71 \$
Inscription au Tableau de l'Ordre	252,77 \$
MONTANT TOTAL À PAYER	442,48 \$

NUMÉRO DE TPS : 10698 6011 RP NUMÉRO DE TVQ : 1 006 163 498

Veuillez choisir l'un des modes de paiement suivants :

- Chèque certifié ou mandat poste à l'ordre de l'OHDQ * Aucun chèque personnel n'est accepté
- Carte de crédit (VISA ou MasterCard) :

ATTENTION : Si vous sélectionnez le paiement par carte de crédit, le paiement se fera par téléphone directement auprès du service de la comptabilité, afin d'assurer la sécurité de vos informations bancaires.

Vous n'aurez aucun suivi à faire à cet effet, l'Ordre communiquera avec vous pour prendre les informations relatives au paiement après avoir reçu votre bulletin d'études collégiales directement de votre établissement d'enseignement.

LISTE DE DOCUMENTS À FOURNIR

- ✓ Formulaire dûment rempli
- ✓ Photo d'identification numérique récente de style passeport
- ✓ Copie de deux (2) pièces d'identité parmi les suivantes : certificat de naissance, passeport, permis de conduire, carte d'assurance-maladie
- ✓ Diplôme en Techniques d'hygiène dentaire (ou) Annexe A remis au registraire du collège autorisant la transmission du bulletin d'études collégiales à l'Ordre
- ✓ Preuve de la connaissance appropriée de la langue française (si applicable)
- ✓ **Questions? : Voir la FAQ prévue à cet effet sur le site Internet de l'Ordre**

Retourner le présent formulaire ainsi que l'ensemble des documents au secrétariat de l'Ordre par la poste ou par courriel, aux coordonnées suivantes :

Secrétariat de l'Ordre
Ordre des hygiénistes dentaires du Québec
 606, rue Cathcart, bureau 700, Montréal (Québec) H3B 1K9
permis@ohdq.com